



**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT RCA21 22004**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 mars 2021, le règlement suivant :

**RCA21 22004 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2021) (RCA20 22013)**

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>

FAIT à Montréal, le 11 mars 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Sylvie Parent, notaire